

Jules Massenet, compositeur et académicien au tournant d'un siècle...

Par **Hervé Oléon**, musicologue, vice-président de l'association Massenet Internationale

À 36 ans, Jules Massenet (1842-1912) est déjà un personnage public, difficilement contournable dans les horizons musicaux du moment et qui s'apprête à franchir le seuil de l'Institut de France.

Le 30 juillet 1878, François Bazin, qui occupait le fauteuil VI de la section Composition musicale de l'Académie des beaux-arts, décède brutalement. L'élection de son successeur se déroule le 30 novembre suivant. 34 votes sont exprimés lors d'un scrutin à 2 tours. Au 1^{er} tour, Saint-Saëns est en tête (13 voix) devant Massenet, Boulanger, Membrée et Duprato. La majorité (17 voix) n'est pas atteinte. Au 2^e tour, Massenet est élu avec 18 voix, Saint-Saëns conservant le même score qu'au 1^{er} tour et Boulanger recueillant 3 voix. Saint-Saëns accueillera ce résultat avec un certain ressentiment, mais sera élu à son tour en 1881. C'est le premier épisode notable de la relation de « je t'aime, moi non plus » qu'entreprendront les deux compositeurs tout au long de leur vie.

Massenet est reçu en séance le 14 décembre 1878, paré de l'habit vert que, 34 ans plus tard, sa veuve offrira à Gustave Charpentier, son disciple et successeur. [...]

Le 19 juillet 1879, conformément à la tradition qui veut qu'un nouvel académicien rende hommage à son prédécesseur en séance, Massenet présente sa « Notice sur François Bazin ». Cet épisode mérite que l'on s'y arrête un peu... Ce qui n'est pas dit jusqu'ici, c'est qu'en 1859 Bazin avait renvoyé le jeune Massenet de sa classe pour « hardiesses en harmonie » et sans nul doute comportement contestataire... Premier pied-de-nez du destin, c'est en première partie de l'opéra-comique de Bazin *Le voyage en Chine*, que sera donné *La grand-tante*, premier ouvrage lyrique de Massenet, en 1867. Nous nous autoriserons à citer Auber, alors directeur du Conservatoire, qui disait de Bazin : « Il enseigne le matin, à sa classe, comment on doit composer, et le soir, au théâtre, comment l'on ne doit pas composer ». On appréciera...

Les superlatifs employés par Massenet dans ce devoir probatoire – « artiste remarquable », à la « valeur exceptionnelle », « exceptionnellement brillant », « maître dans l'art d'écrire », « élégant », « vulgarisateur », « professeur de premier ordre », « d'une science admirable », « compositeur distingué », « théoricien éminent » – ne sont probablement pas seulement l'expression d'une emphase de circonstance mais aussi d'une certaine ironie, lorsque l'on sait leur auteur volontiers utilisateur de l'antiphrase... On se souvient à titre d'exemple de l'anecdote suivante : une dame relatait à Massenet que Saint-Saëns disait le plus grand mal de lui. Et Massenet de lui répondre que pour sa part, il admirait beaucoup Saint-Saëns. Pour finir par concéder à la dame un peu stupéfaite : « vous savez très bien que les compositeurs disent toujours le contraire de ce qu'ils pensent » !

Assidu à ses débuts, Massenet assistera progressivement moins régulièrement aux séances de l'Académie des beaux-arts, dont il faut dire que l'ordre du jour ne concerne pas systématiquement la musique...

Pour preuve, cette séance du 23 mai 1885 lors de laquelle, faute de sujet musical, Saint-Saëns, Delibes et Massenet semblent quelque peu s'ennuyer... et se dissiper, au point de commettre ensemble cette pittoresque « Danseuse javanaise » ! D'autres croquis réalisés à lors de séances par Garnier, Ballu, Gruyer, Müller... montrent heureusement que la distraction n'était pas l'apanage exclusif des membres de la section Musique !

L'assiduité de Massenet est également tributaire d'une activité de composition sans cesse croissante. Et ce qui conduira Massenet dans les sommets de l'Art musical, ce n'est pas seulement une production monumentale de 475 titres connus aujourd'hui. C'est un constant souci qualitatif, fondé sur une démarche de recherche et d'exploration qui le place non pas dans l'esthétique de la fin d'un siècle, mais bel et bien en projection à la charnière d'un autre. [...]

Extrait de la communication prononcée en Grande salle des séances, le 7 novembre 2018